Articles	
Programme d'études pour les écoles primaires :	
Ce qu'il comprend 76 Doit être suivi 227 § 5	
Programme d'examen du bureau d'examinateurs	
Recensement :-	
Quand il est fait moyennant indemnité	
Récréations:—	
Registres d'école :	
Pour chaque école 260 L'instituteur doit en prendre soin 227 § 19	
Secrétaire du bureau central des examinateurs:—	
Doit faire préparer le local, etc., pour les examens. 81 Reçoit les documents et les honoraires transmis par les candidats. 83–84 Inscrit les noms des candidats. 112 Tient deux registres. 112 Transmet son rapport au surintendant. 113 Transmet au surintendant un état des recettes et	
des dépenses	